



DEJIC/ED

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SÉANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 À 14h30
ÉTABLI LE 22 OCTOBRE 2021**

Sur convocations envoyées le sept octobre deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le jeudi vingt et un octobre deux mille vingt et un à quatorze heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO).

ÉTAIT PRÉSENT sans voix délibérative :

- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **Mme TRINITE-SCHILLEMANS**, Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **Mme LASSERENNE**, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Avant de commencer la séance, le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

Il rappelle que les salles de réunion pouvant être occupées à leur pleine capacité, compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, tous les membres de l'instance peuvent de nouveau assister à la réunion.

Le Président indique que le courrier en date du 15 septembre 2021 adressé par les représentants des organisations syndicales CGT, FO et SUD sera annexé au procès-verbal de la séance.

Il rappelle également que si une vigilance particulière est apportée au nombre de dossiers inscrits à chaque séance, il sera très difficile de refuser des dossiers compte tenu du fait que les collectivités saisissent dans les délais impartis au risque de pénaliser les collectivités et les agents. Comme convenu avec les organisations syndicales, les dossiers sont insérés sur la plateforme Agirhe au fur et à mesure, de manière à ce que les membres de l'instance puissent les étudier au fil de l'eau. Madame CHALOT précise que les dossiers ne sont visibles qu'une fois qu'ils sont complets et qu'ils sont instruits par le Pôle Expertise juridique.

La secrétaire de séance du Comité Technique Intercommunal est Madame MAINE.
Monsieur DAULÉ a été désigné secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021	3
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2021	3
	A. AVIS SUR LES PROJETS D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (4)	3
	B. AVIS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (2)	3
	C. AVIS SUR LE PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)	4
	D. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (1)	4
	E. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (1)	4
	F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1)	5
	G. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (5)	5
	H. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)	5

I. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (42).....	6
J. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL (8)	7
K. AVIS SUR DES PROJETS DE PRISE EN CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (2)	7
L. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (1)	8
M. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (4).....	8
ANNEXE : COURRIER EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2021 ADRESSÉ PAR LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, FO ET SUD	9

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Intercommunal en date du 27 septembre 2021 doit être soumis à l'approbation des membres du CTI.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics [approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CTI en date du 27 septembre 2021.](#)

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2021

A. AVIS SUR LES PROJETS D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE MOUMOUR, SAINT-ESTEBEN, ISTURITS et le SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ces projets.](#)

S'agissant du dossier présenté par la Commune de SAINT-ESTEBEN, les représentants du personnel s'étonnent de certaines missions confiées à l'apprenti (utilisation de produits phytosanitaires et changement d'ampoules).

Madame LACOMBE demande à ce qu'une fiche de poste conforme à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité soit présentée à la prochaine réunion de l'instance.

B. AVIS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (2)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** (dossier n°2039) au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis défavorable à l'unanimité sur ce projet.](#)

L'avis a été rendu défavorable car il n'est pas réglementaire d'inclure la journée de solidarité au temps de travail effectif de l'agent, au prorata de son temps de travail, par réduction des heures complémentaires réalisées

par l'agent au cours de l'année. Cela induit que des heures complémentaires soient réalisées et que tous les agents de l'établissement soient à temps non-complet. Les heures réalisées au-delà du temps de travail sont censées être exceptionnelles.

Le Président indique que lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité technique dans un délai compris entre huit et trente jours.

Le Président soumet le second projet présenté par le **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE NAVARENX** (dossier n°2072) au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ce projet](#).

C. AVIS SUR LE PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)

Le Président soumet le projet présenté par **l'ESPACE JÉLIOTE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis défavorable à l'unanimité sur ce projet](#).

L'avis a été rendu défavorable car la collectivité proratisé l'attribution de "chèque cadhoc" selon le temps de travail et la présence dans la collectivité. Or, règlementairement, ces critères ne peuvent être pris en compte pour l'attribution de prestations d'action sociale.

Le Président indique que lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité technique dans un délai compris entre huit et trente jours.

D. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GAROS** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis favorable à la majorité](#) par 3 voix pour (CFDT, FO) et 2 contre (UNSA),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants du syndicat UNSA déplorent le fait que le nombre de jours accordés pour le mariage et le PACS ne soit pas identique. ».

E. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AYHERRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ce projet](#).

F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE MATÉRIELLE À LA SCOLARISATION** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

G. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (5)

Avant de présenter les dossiers, Madame CHALOT rappelle que, comme convenu avec les organisations syndicales, lorsqu'une collectivité présente un dossier de mise à jour du régime indemnitaire, l'ancienne délibération est insérée sur la plateforme Agirhe.

Après échanges avec les membres de l'instance, il a été convenu que lorsqu'une collectivité présente un dossier de mise à jour du régime indemnitaire, l'ancienne délibération sera également insérée dans le dossier final agréant toutes les saisines et transmis avec la convocation.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARUDY, OSSENX, UZEIN et le SIVU ASSAINISSEMENT DE VALLÉE D'OSSAU** au vote :

- | du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 3 voix pour (UNSA, FO) et 2 abstentions (CFDT),
- | du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE VALLÉE D'OSSAU**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité. ».

Madame CHALOT précise que la Commune d'Aussevielle a transmis un nouveau projet de délibération le jour de la séance. La modification consiste à augmenter les plafonds de l'IFSE pour les groupes de fonctions C2 afin de respecter les pourcentages d'attribution du CIA.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AUSSEVIELLE** au vote :

- | du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 2 voix pour (UNSA), trois abstentions (CFDT, FO),
- | du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « Les représentants du syndicat CFDT contestent la suppression du régime indemnitaire en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie ».

H. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AYDIUS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

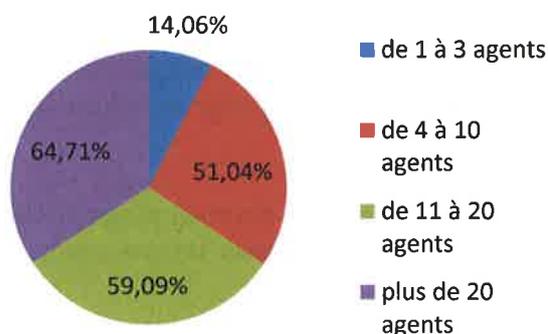
I. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) (42)

Avant de soumettre les dossiers au vote, des statistiques concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et notamment la répartition par type de LDG (modèle complet ou modèle simplifié) et par collectivité (en fonction du nombre d'agents) sont présentées.

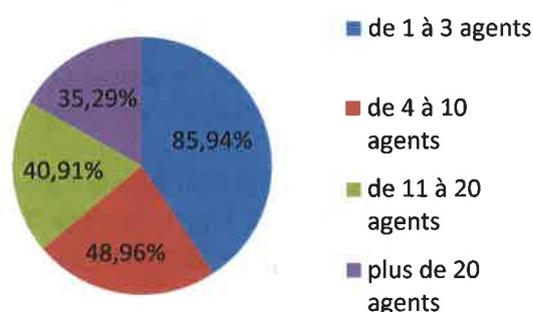
Répartition par type de LDG par collectivité - 263 dossiers à ce jour



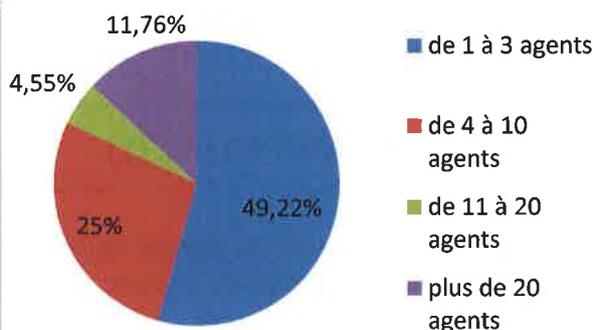
Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 91 dossiers



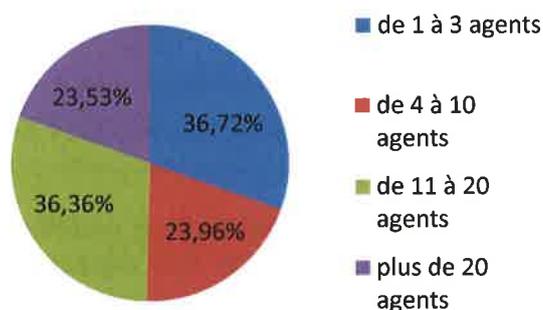
Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 172 dossiers



Simplifié sans critère - 90 dossiers



Simplifié avec critères - 82 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, les **COMMUNES D'ACCOUS, AHETZE, AINHOA, ANDREIN, ARETTE, ARRAST-LARREBIEU**,

BORDÈRES, BOURDETTES, CAME, CHARRITTE-DE-BAS, GABAT, GESTAS, LAHONCE, LASSEUBE, LÉREN, LIMENDOUS, LUCGARIER, MACAYE, NARCASTET, RIVEHAUTE, SAINT-PÉ-DE-LÉREN, SAUCEDE, SÉVIGNACQ, TABAILLE-USQUAIN, TARSACQ, ESPELETTE, ORAÀS, UZEIN, le SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX, le SYNDICAT DE GROUPEMENT SCOLAIRE GARLEDE-LALONQUETTE-AURIAC-MIOSSENS et le SYNDICAT MIXTE DE LA PIERRE-SAINT-MARTIN au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ces projets](#).

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ABOS, BARZUN, BÉNÉJACQ, BUZY, GARLIN, LABASTIDE-CÉZÉRACQ, NAVARRENX, VERDETS**, le R.P.I. EN PAYS D'ARTHEZ et le SIRP ABOS-TARSACQ au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis](#) par 2 voix pour (CFDT) et 3 abstentions (UNSA, FO),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « Les représentants du personnel souhaiteraient que les LDG soient établies après concertation avec les agents de la collectivité ou de l'établissement ».

Madame LACOMBE s'interroge sur les conséquences de l'absence d'adoption des lignes directrices de gestion. Madame LASSERENNE précise qu'il y aura un impact sur la carrière des agents notamment sur les avancements de grade mais qu'il n'y a pas de sanctions prévues par la réglementation.

Monsieur MENESSION demande aux représentants de l'administration présents leur avis sur l'absence de concertation des agents. Un tour de table est effectué. Il ressort de ces échanges que les élus présents exercent leur mandat dans des collectivités de petite taille dans lesquelles le dialogue social se fait au quotidien et souvent de manière « informelle ».

J. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL (8)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NAVARRENX**, le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, les **COMMUNES D'AHETZE, AYHERRE, MONCAYOLLE, VIODOS-ABENSE-DE-BAS**, le SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX et le SIRP LABASTIDE-CÉZÉRACQ ET LABASTIDE-MONRÉJEAU au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ces projets](#).

K. AVIS SUR DES PROJETS DE PRISE EN CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARUDY ET DE MIREPEIX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ces projets](#).

L. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU** au vote du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

M. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (4)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE BÉNÉJACQ** et le **SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'HOURS** et **SAINT-JAMMES** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 4 voix pour (CFDT, UNSA) et 1 contre (FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président remercie les représentants du personnel pour leur présence à cette séance. Il rappelle que les deux dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité donneront lieu à une nouvelle consultation du comité technique dans un délai compris entre huit et trente jours. Il propose d'organiser cette réunion en visio-conférence. Les membres de l'instance acceptent.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à seize heures.

LE SECRÉTAIRE ADJOINT,



Frédéric DAULÉ
Syndicat CFDT

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

LA SECRÉTAIRE,



Sylvie MAINE
Adjointe au Maire de MONTAUT
1ère Administratrice déléguée du
Centre de Gestion